



FÉDÉRATION  
RÉGIONALE  
DES CHASSEURS  
HAUTS-DE-FRANCE



CYN'AMÉNAGEMENTS

*Aménager en faveur de la biodiversité*



Financé par



# ILOT BIODIV

L'accès à l'eau pour la faune sauvage est de plus en plus difficile dans les plaines agricoles. Les causes sont multiples : changement climatique, simplification du paysage, disparition des mares...

Afin de répondre à ce besoin essentiel et restaurer le potentiel d'accueil de la biodiversité en plaine, les Fédérations des Chasseurs des Hauts-de-France proposent à leurs adhérents la mise en place d'îlots biodiversité.

## RÉSERVEZ VOTRE ILOT

Pour participer au projet, vous pouvez contacter la Fédération des chasseurs de la Somme.



### Conseil pour l'implantation

Il est conseillé d'accompagner le bac à eau d'un :

- agrainoir avec protection grand-gibier
- îlot buissonnant, couvert biodiversité

## COMPOSITION DE L'ILOT

- 1 bac à eau  
(1m x 1m x 25cm) en pente douce texturée



## VOS OBLIGATIONS

En réservant un îlot biodiversité, vous bénéficiez d'une subvention publique. Vous êtes donc tenu aux engagements suivants :

- Implantation uniquement en milieu naturel non clos ;
- Implantation au sein d'une zone enherbée, fleurie de 15m<sup>2</sup> ou d'une haie ;
- Implantation pour une durée minimale de 5 ans ; autorisation du propriétaire
- Mise en eau obligatoire l'été.
- Îlots à l'intérieur des bois ne sont pas acceptés
- Hors mesures compensatoires et hors procédures.

=> Offres réservées aux territoires adhérents en Contrat de garderie à la Fédération des chasseurs de la Somme

En cas de non respect de ces obligations, la Fédération des Chasseurs de la Somme pourra exiger le remboursement de la valeur réelle du kit.

# BON DE COMMANDE

ÉTÉ 2026

N° Matricule adhérent : .....

Madame / Monsieur (NOM Prénom) .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Mail ..... Tel .....

Souhaite bénéficier de ..... ilot(s) à **20 € l'unité**

Soit un total de ..... € à régler par :  chèque  espace adhérent en ligne  
 virement à la FDC.

M'engage à respecter les préconisations d'implantation de l'ilot.

Commune d'implantation de l'ilot .....

N° de cadastre / Point GPS.....

Emplacement :  terrain privé  parcelle agricole  bord de chemin  autre

**Carte obligatoire à fournir avec l'implantation de l'ilot**

Fait à ..... Signature

Le ...../...../.....

L'ilot fourni a une valeur réelle de **117,60 €**. En cas de non respect des préconisations d'implantation ou d'utilisation non conforme à l'objet, la Fédération des chasseurs pourra exiger le remboursement de la valeur de l'ilot.

**Un contrôle sera effectué par le personnel technique de la Fédération pour vérifier l'installation du bac.**

## CONTACT

**Aurélie THAUREAU**

Chargée de mission agro-environnement

06.02.00.72.49

athaureau@fdc80.com

